



En date du

31 MARS 2016

L'an deux mil seize

Le **trente-et-un mars à vingt-et-une heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 mars 2016 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, Mme Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYÈRE, M. Alain BOUTIGNY, Mme Laurence HAFEMEISTER, Mme Franziska JADIN, M. Stéphane LEDOUX, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, M. Julien AYACHE, Mme Monique CARUSO, Mme Isabelle BRARD, Mme Myriam IKHLEF, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI

formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : Mme Anne-Lise AUFFRET donne procuration à Mme GOURSAUD de MERLIS, M. Jean-Claude GUEHENNEC à Mme CARUSO, Mme Christèle COLOMBIER à M. DEBUE, M. Bruno IMHOFF à M. LEDOUX, Mme Isabelle HATIER à M. AYACHE, Mme Françoise HALOT à M. BOUTIGNY, M. Romain FISCHER à M. DUGARD, M. Olivier ROBERT à M. CASERIS.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Bruno DELABARRE, M. Paul Marie EDWARDS.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Claudette DOS SANTOS

Délibération N°2016/29

**Objet** : adoption du procès-verbal de la séance du 17 mars 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 17 mars 2016

Délibération N°2016/30

**Objet** : Taux des taxes locales 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité **des suffrages exprimés** par 25 votes POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme POYER, M. LUZI) **FIXE** les taux des taxes locales pour 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation :	15,62%
- Foncier bâti :	13,40%
- Foncier non bâti	41,95%



**Délibération N° 2016/31****Objet : Budget primitif VILLE 2016****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- à l'unanimité des suffrages exprimés par 25 votes POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme POYER, M. LUZI) APPROUVE le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2016 s'établissant en recettes et en dépenses comme suit :

- Pour la section de fonctionnement à la somme de : 6.703.652,00 €
- Pour la section d'investissement à la somme de : 896.613,00 €

**Délibération N° 2016/32****Objet : BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- à l'unanimité APPROUVE le budget primitif Assainissement pour l'exercice 2016 s'établissant en recettes et en dépenses comme suit :

- Pour la section d'exploitation à la somme de : 129.546,00 €
- Pour la section d'investissement à la somme de : 287.751,00 €

**Délibération N° 2016/33****Objet : Subvention à la Caisse des Ecoles et au C.C.A.S. année 2016****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- à l'unanimité FIXE les subventions à allouer pour l'année 2016 comme suit :

- Au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 145.735,00 €
- A la Caisse des Ecoles 62.265,00 €

**Délibération N° 2016/34****Objet : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DIVERSES ET ŒUVRES SOCIALES année 2016****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- à l'unanimité FIXE les subventions à allouer aux diverses associations et œuvres pour l'année 2016 comme suit :

**SOCIAL**

- A.S.C.A.M. 940,00 €  
(neuf cent quarante euros)
- AVENIR – A.P.E.I. 470,00 €  
(quatre cent soixante-dix euros)
- ARGOS 150,00 €  
(cent cinquante euros)
- MISSION LOCALE 2 480,00 €  
(deux mille quatre cent quatre-vingt euros)
- AMI SERVICE 78 800,00 €  
(huit cents euros)



- AMICALE du personnel communal (trente mille euros) -activités diverses : 10 000 € -CNAS : 20 000,00 €	<b>30 000,00 €</b>
- BIBLIOTHEQUE DES MALADES DU CHI DE POISSY (cent euros)	<b>100,00 €</b>
- LA CROIX D'OR (sept cents euros)	<b>700,00 €</b>
- L'ILE AUX PITCHOUNES (trois cent vingt euros)	<b>320,00 €</b>
- DONNER-RECEVOIR (deux cents euros)	<b>200,00 €</b>

### **CULTUREL**

- COMITE DES FETES du Mesnil-le-Roi (dix-sept mille euros)	<b>17 000,00 €</b>
- CLUB ARTISTIQUE (cent cinquante euros)	<b>150,00 €</b>
- BALLON BLEU (mille trois cent cinquante euros)	<b>1 350,00 €</b>
- Association des Loisirs Mesnilois (cinquante euros)	<b>50,00 €</b>
- OFFICE DU TOURISME (mille euros)	<b>1 000 ,00 €</b>
- BIENVENUE MAISONS MESNIL (cent cinquante euros)	<b>150,00 €</b>
- CHORALE « ARC EN CIEL » (deux cent soixante-dix euros)	<b>270,00 €</b>
- LES COMPAGNONS ST-VINCENT (sept cents euros)	<b>700,00 €</b>

### **SPORTS**

- A.S.M.R. (vingt-trois mille euros)	<b>23 000,00 €</b>
- A.C.M.L.R. (trois mille euros)	<b>3 000,00 €</b>
- A.S.C.O. (quatre cents euros)	<b>400,00 €</b>
- TENNIS (vingt-huit mille deux cents euros)	<b>28 200,00 €</b>

### **PATRIOTIQUES**

- LE SOUVENIR FRANÇAIS (deux cents dix euros)	<b>210,00 €</b>
- U.N.C – U.N.C.A.F.N. (trois cents euros)	<b>300,00 €</b>



**DIVERS**

- |   |          |
|---|----------|
| - LES JARDINS FAMILIAUX<br>(sept cents euros) | 700,00 € |
| - Société de Chasse<br>(deux cents euros)     | 200,00 € |

**Délibération N° 2016/35****Objet : SUBVENTION AUX ECOLES PRIVEES ET APPRENTIS année 2016****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- à l'unanimité **des suffrages exprimés** par 25 votes POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme POYER, M. LUZI) :
- **FIXE** la participation à 275 € par enfant mesnilois scolarisé en classe élémentaire, à chacun des établissements d'enseignement privé sous contrat qui en a fait la demande au titre de l'année scolaire 2015-2016
  - **ATTRIBUE** une subvention de 45 € par apprenti mesnilois pour l'année scolaire 2015-2016.

**Délibération N° 2016/36****Objet : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ECOLES PUBLIQUES ET AUX APPRENTIS année 2016****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- à l'unanimité **DECIDE** de fixer la participation aux frais de scolarité des écoles publiques pour l'année scolaire 2015-2016 à :
- 488 € en élémentaire
  - 973 € en maternelle
  - 45 € par apprenti pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines.

**Délibération N° 2016/37****Objet : PARTICIPATION AU CONSERVATOIRE DE MAISONS LAFFITTE année scolaire 2015-2016****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- à l'unanimité **MAINTIENT** la participation à 50 € par élève du Mesnil-le-Roi, inscrit au conservatoire de Maisons-Laffitte pour l'année scolaire 2015-2016.

**Délibération N° 2016/38****Objet : PLU – CONFIRMATION DE LA COMPETENCE COMMUNALE****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- à l'unanimité **CONFIRME** que la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » définie à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Locales n'a pas fait l'objet d'un transfert effectif à la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, et que la Commune du Mesnil-le-Roi conserve en propre cette compétence.

**Délibération N° 2016/39****Objet : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention supplémentaire au Contrat Départemental pour les travaux de transformation du terrain de football Maurice Rein stabilisé en synthétique d'un montant de 150.000 €.



Délibération N° 2016/40

**Objet : DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE BOUGIVAL DE LA SECTION FOURRIERE DU SIVOM DE SAINT GERMAIN EN LAYE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité **DONNE** un avis favorable au retrait de la Commune de Bougival de la section fourrière du SIVOM dans le strict respect des coûts de sortie déterminés par le SIVOM de Saint-Germain-en-Laye dans sa délibération en date du 29 février 2016.

Délibération N° 2016/41

**Objet : EMPLOIS SAISONNIERS année 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité :
  - **CREE** au tableau des effectifs 12 emplois saisonniers pour les mois de Juillet et Août 2016
  - **FIXE** la rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321.

LEVÉE DE LA SEANCE à 22 h 45.

Pour extrait  
En Mairie, le 7 avril 2016



Le Maire,

Serge CASERIS

